CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes conditions sont consultables sur demande directement auprès du Docteur MEIRSMAN Jérémy. Elles peuvent vous être remises sous un format papier ou peuvent être consultées en ligne sur le site : www.ordre-veterinaire.be

Tout acte effectué sur un patient par JM EQUINE PRACTICE est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement que le client, propriétaire ou détenteur du patient, déclare accepter expressément.

1 APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT

JM EQUINE PRACTICE est classé « Cabinet Vétérinaire ».
L'établissement est enregistré à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0792.703.794 et est soumis à la TVA.

2 REPRESENTANT

JM Equine practice est représenté par le docteur MEIRSMAN Jérémy, inscrit au tableau de l'ordre des médecins vétérinaires selon le numéro F6567.

3 HORAIRES D'OUVERTURES

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h à 19h.
Les urgences sont assurées 24h/24, 7j/7 au +32 (0)491 36 57 63. La disponibilité du vétérinaire de garde est soumise aux obligations de déplacement et aux autres urgences simultanées.

4 PRESTATIONS EFFECTUEES

- Médecine générales et chirurgies de base : consultations générales, vaccinations, identification, castrations, exérèses de masses, …
- Pathologies locomotrices : examen orthopédique, examens complémentaires, diagnostique et traitement
- Imagerie : Radiographie, échographie, endoscopie (gastroscopie)
- Dentisterie de base
- Ostéopathie et thérapies manuelles
- Physiothérapie : Laser thérapeutique et thérapies régénératives
- Analyses : Analyses internes et externes (laboratoire)

Matériel disponible :

- 1 capteur plan portable EXAMION
- 1 générateur portable de rayons X POSKOM
- 1 appareil d'échographie SONOSCAPE permettant l'échographie musculosquelettique, abdominale et transrectale
- 1 laser thérapeutique classe 4 ASA
- 1 moniteur endoscopique AOHUA permettant l'endoscopie gastrique
- 1 râpe à dent et matériel de dentisterie de base
- Matériel de chirurgie de base et castration
- 1 centrifugeuse
- Analyseurs sanguins d'hématologie et biochimie ZOETIS VETSCAN, analyseur PCR ENALEES pour virus respiratoires et parasites sanguins

5 ESPECES PRISES EN CHARGE

Les espèces habituellement traitées par JM Equine Practice sont uniquement les équidés.
JM Equine Practice attire l'attention des propriétaires des chevaux pris en charge sur le fait que certains traitements nécessaires pour soigner les pathologies rencontrées par leurs chevaux les rendent impropres à la consommation humaine, parfois à vie. Il est de la responsabilité des propriétaires des chevaux qui souhaitent destiner leurs chevaux à la consommation humaine de vérifier si l'ensemble des traitements que le cheval a reçu pendant son existence le rend propre à la consommation humaine. JM Equine Practice se dégage de toutes responsabilités si les propriétaires des chevaux enfreignent les règles liées à la consommation humaine de leurs chevaux.

6 DELIVRANCE DE MEDICAMENTS

Dépôt de médicaments enregistré à l'AFMPS sous le numero DP00125815.
La délivrance d'un médicament n'est que l'aboutissement d'une procédure diagnostique : elle résulte d'une prescription, qui est elle-même la conclusion d'une démarche diagnostique plus ou moins complexe, mais obligatoirement initiée par une consultation comportant à minima un examen clinique de l'animal.
Il ne saurait donc y avoir de délivrance sans prescription, ni prescription sans examen préalable.
La délivrance de médicaments sur ordonnance est réservée à notre clientèle après consultation ou en traitement répété.
La délivrance d'une ordonnance sera facturée d'un montant de 15€.

Un vétérinaire n'a pas le droit de tenir "officine ouverte", c'est à dire de délivrer les médicaments prescrits par n'importe quel vétérinaire. Sinon, muni de l'ordonnance établie par le vétérinaire vous pouvez vous rendre chez un pharmacien titulaire d'une officine pour vous faire délivrer les médicaments.

Le stock présent est réduit au minimum indispensable pour des raisons pratiques. Tout ce qui n'est pas en stock peut être commandé, et reçu dans un délai moyen de 3 à 5 jours.

7 RISQUES THERAPEUTIQUES, RISQUES ANESTHESIQUES, RISQUES LIES A LA CONTENTION ET CONSENTEMENT ECLAIRE

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont sera informé le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un contrat de soins à la demande de l'une ou de l'autre des parties.
Le comportement dangereux d'un équidé nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Le client sera informé de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention.

8 CONSENTEMENT, CONTRAT DE SOINS ET CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé. *
** contrat de soins « type consultation » en Annexe I, « type castration » en Annexe II, « type castration immunologique » en Annexe III et « type infiltration » en Annexe IV.*

9 CONDITIONS TARIFAIRES ET MODALITES DE REGLEMENT

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client sous la forme d 'un fichier des tarifs disponible sur simple demande.

Le montant à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

La totalité des honoraires devra être acquittée comptant en fin de consultation ou d'intervention chirurgicale.
Les moyens de paiement acceptés sont :

- Espèce
- Bancontact
- Paiement mobile (QR code)

Toute consultation non honorée ou non annulée 24h à l'avance se verra facturée d'une indemnité forfaitaire de 100€ TVAC. Pour les consultations n'ayant pas été annulées et ayant entrainée un déplacement inutile, celui-ci se verra également facturé.

9.1 ECHEANCES ET INTERETS DE RETARD

Toutes les factures sont payables à leur échéance. Après un premier rappel, vous disposez de 20 jours calendrier pour régler les factures dues. En cas de non-paiement à la date limite définie lors du premier rappel, les factures impayées seront majorées d'un intérêt annuel de 12%, prenant cours dès le lendemain de la date du premier rappel, et d'une indemnité forfaitaire calculée sur le montant restant dû de la manière suivante :
- Montant inférieur ou égal à 150,00 euros : 20,00 euros
- Montant compris entre 150,01 euros et 500,00 euros : 30,00 euros augmentés de 10% du montant dû sur la tranche supérieure à 150,00 euros
- Montant supérieur à 500,00 euros : 65,00 euros augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500,00 euros, avec un maximum de 2 000,00 euros.

Toute facture non contestée dans les 8 jours, par envoi recommandé, sera considérée comme acceptée sans réserve.

9.2 TRANSMISSION DU DOSSIER MEDICAL

Les copies des examens complémentaires (radiographies, échographies, examens sanguins, ...) ne seront transmises qu'après payement complet des honoraires (Article 17 du code de déontologie).

9.3 FRAIS ADMINISTRATIFS

Tout envoi de facture en version papier sera facturé à hauteur d'un montant de 12,5€. L'adresse email est systématiquement demandée pour envoi de la copie électronique.
Lors de paiements différés, il sera facturé un montant forfaitaire de 5€ pour un montant inférieur à 50€ et de 15€ pour tout montant dépassant 50€.

9.4 ACOMPTE ET COMMANDES

Il peut être demandé, au passage de la commande, le paiement intégral de la facture concernant les commandes spécifiques de médicaments, alimentation, compléments alimentaires, ...

10 LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser à l'ordre des médecins vétérinaire.

11 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Si la responsabilité du vétérinaire devait être en cause, il est expressément convenu que la réparation pour l'ensemble du préjudice moral et matériel pour un cheval est limitée à 250 000€ (deux cent cinquante mille euros).
Pour tout animal de valeur supérieure, il revient au propriétaire ou son représentant dument mandaté de prévenir le docteur MEIRSMAN et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'égard de son ou ses assureurs.

12 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Responsable du traitement. JM Equine Practice (BCE 0792.703.794), représenté par le Dr Jérémy Meirsman, est responsable du traitement des données personnelles au sens du règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Pour toute question ou demande relative à vos données, écrivez à jm@equineorthopedicpractice.com.

Données, finalités et bases juridiques. Le cabinet traite les données d'identité et de contact, les données de facturation et de paiement et les informations du dossier de l'équidé lorsqu'elles se rapportent à une personne identifiable. Ces données servent à organiser les rendez-vous, réaliser les soins et assurer leur suivi, communiquer avec vous et gérer la facturation. Le traitement repose sur l'exécution du contrat de soins ou sur les démarches effectuées à votre demande avant celui-ci, ainsi que sur les obligations légales applicables, notamment comptables et fiscales. En cas de litige, le cabinet peut traiter les données nécessaires à la défense de ses droits, au titre de son intérêt légitime. Sans les informations nécessaires, le cabinet peut ne pas être en mesure d'organiser la consultation, d'assurer le suivi ou d'établir la facture.

Destinataires et confidentialité. L'accès est limité aux personnes habilitées. Selon le besoin, les données utiles peuvent être communiquées aux vétérinaires et laboratoires intervenant dans le suivi de l'équidé, aux prestataires informatiques et de comptabilité ou aux autorités compétentes lorsqu'une obligation légale l'exige. Ces communications sont limitées aux informations nécessaires et s'effectuent dans le respect du secret professionnel.

Conservation. Le cabinet conserve les données pendant la durée nécessaire au suivi de l'équidé et à la gestion de la relation avec le client. Certaines données peuvent ensuite être archivées pour la durée imposée par la loi ou pendant le délai applicable à la défense de droits en cas de litige.

Vos droits. Dans les conditions prévues par le RGPD, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles, leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement ou leur portabilité, et vous opposer à certains traitements. Lorsque le traitement repose sur votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment, sans effet sur les traitements déjà effectués licitement. L'exercice de vos droits sur vos données personnelles est indépendant du règlement des honoraires.

Réclamation. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (APD) en Belgique sur www.autoriteprotectiondonnees.be.

13 DROIT A L'IMAGE

JM Equine Practice peut utiliser des photos, vidéos ou images médicales de l'équidé à des fins de communication ou d'illustration. Avant leur diffusion, le cabinet retire les éléments permettant d'identifier une personne. Le propriétaire ou le détenteur peut signaler par écrit qu'il ne souhaite pas la diffusion des images de son équidé. Si une personne reste identifiable, le cabinet recueille son consentement préalable et distinct. Ce consentement est facultatif et peut être retiré à tout moment pour les utilisations futures.

Jeremy Meirsman
EQUINE PRACTICE

Médecin Vétérinaire Agréé
Pathologies locomotrices, médecine régénérative et revalidation, médecine générale, urgences

ANNEXE I : NOTE D'INFORMATION AVANT UNE CONSULTATION

Lors de la consultation, votre cheval va subir successivement un examen clinique et une série d'examens complémentaires, au cours desquels il peut être exposé à des risques d'accidents ainsi que son entourage.

EXAMEN DYNAMIQUE

Nous souhaitons examiner votre cheval en filet pour améliorer sa contention. Si vous ne souhaitez pas mettre un filet à votre cheval, vous endossez la responsabilité de sa contention tout au long de l'examen.

INJECTIONS

Pour la réalisation des examens d'imagerie, les chevaux doivent être tranquillisés dans la majorité des cas. Votre cheval recevra donc une ou plusieurs injections. Les risques inhérents à toute injection intra-veineuse sont les réactions locales, les ponctions ou injections artérielles, les hématomes, ou les phlébites. Des réactions paradoxales ou allergiques après l'injections du tranquillisant sont décrites dans de très rares cas. Par ailleurs, l'injection d'un sédatif rend votre cheval positif à un contrôle anti-dopage dans les jours suivants. La survenue d'une inflammation locale ou d'un saignement sont possibles après une injection intra-musculaire.

REALISATION OPTIMALE DES EXAMENS D'IMAGERIE

Pour une lecture optimale des radiographies de pieds, celle-ci doivent être réalisées sans fers, donc votre cheval devra être déferré par nos soins. Pour l'examen échographique, les zones à examiner doivent être préalablement tondues. Dans certains cas rares, des lymphangites et/ou petits boutons passagers peuvent être observés sur les zones tondues des membres dans les jours suivant la consultation.
Veuillez nous signaler si vous ne souhaitez pas que votre cheval soit déferré ou tondu.

LA VISITE D'ACHAT

La visite d'achat ne constitue qu'un examen ponctuel destiné à vous renseigner sur l'existence éventuelle, au jour de la visite, d'anomalies décelables à l'aide des investigations mises en œuvre conformément à votre demande. Notre conclusion résulte des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette expertise de transaction, après recueil des commémoratifs communiqués, à la vue des examens pratiqués et des examens complémentaires demandés.
L'appréciation des éléments de risque pour l'utilisation envisagée est d'ordre statistique et n'apporte pas de garantie formelle sur le futur du cheval. Cet examen ne permet pas de garantir les résultats sportifs du cheval pour l'utilisation future déclarée. Les examens réalisés ne témoignent que de l'état de santé actuel et des risques décelables en vue de son utilisation. L'état de santé et l'intégrité physique futurs de ce cheval dépendront également de son mode de vie et de ses conditions d'utilisation. La matière vivante étant par nature évolutive, la visite d'achat ne garantit pas l'absence de survenance d'affections futures.

+32 (0)491 36 57 63
jm@equineorthopedicpractice.com

Il faut savoir que le mode et l'intensité de l'utilisation, la mise en place ou non d'un suivi médico-sportif, ainsi que des évolutions imprévisibles peuvent modifier ce pronostic.

EXAMEN TRANSRECTAL

Cet examen permet notamment la palpation des intestins, l'échographie des articulations lombo-sacrales et sacro-iliaques ainsi que de l'appareil génital et urinaire. Il comporte néanmoins certains risques notamment de lésions de la muqueuse rectale voire de lacération rectale (fréquence 1/20000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort du cheval peut être l'évolution finale de ce type d'accident malgré les soins.

REALISATION D'ANESTHESIES DIAGNOSTIQUES ET D'INJECTIONS THERAPEUTIQUES

Des anesthésies diagnostiques, nerveuses ou intra-articulaires peuvent être réalisées pour préciser l'origine de la boiterie. Les risques inhérents aux anesthésies tronculaires nerveuses sont des réactions locales et dans de rares cas des infections ou des fractures. Les risques post-injections intra-articulaires ou paravertébrale comprennent des inflammations locales, des arthrites inflammatoires ou septiques (pouvant nécessiter un lavage articulaire), des abcès et la fourbure (lors d'injection des stéroïdes).

En présentant son cheval en consultation, le propriétaire ou son représentant autorisé reconnait avoir été informé par cette fiche avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'examen et les risques inhérents aux différentes étapes de cet examen.

La limite maximale d'Assurance RCP est de 250 000€.

Jeremy Meirsman
EQUINE PRACTICE

Médecin Vétérinaire Agréé
Pathologies locomotrices, médecine régénérative et revalidation, médecine générale, urgences

ANNEXE II : NOTE D'INFORMATION AVANT CASTRATION

La castration est un acte chirurgical qui consiste en l'ablation des testicules, entrainant une stérilisation irréversible. Elle comporte des risques et complications pouvant dans les cas les plus graves engager le pronostic vital du cheval.

Les complications les plus fréquentes, toutes techniques confondues, sont l'œdème, l'hémorrhagie, l'infection des plaies ou du cordon testiculaire (funiculite) et la hernie. Plus rarement, la péritonite, la paralysie du pénis et des adhérences pouvant entrainer une boiterie chronique.

Plusieurs techniques existent, et le choix de celle-ci se fera en fonction de l'âge de votre cheval, de sa taille et de son caractère, en prenant également en compte son examen préopératoire et génital, l'environnement, le type de soins post-opératoires, la durée de convalescence et le coût financier que vous êtes prêt à supporter.
La castration peut être réalisée debout, ou couchée sans suture des plaies, couchée avec suture des plaies ou sous coelioscopie.

LA CASTRATION DEBOUT

Pour cette technique, le cheval doit être parfaitement manipulé et doit accepter une palpation de la région testiculaire. Cette technique est déconseillée pour les poneys de petite taille et les chevaux présentant un cordon testiculaire épais avec de larges anneaux inguinaux.
Les avantages de cette technique sont l'absence d'anesthésie générale et un moindre coût. Les risques majeurs de cette technique réalisée à la pince (émasculateur) sont l'œdème (env. 25%), les infections de plaie et/ou du cordon testiculaire (env. 7%), l'hémorrhagie/hématome/sérome (env.5%) ou l'éviscération/hernie (env.1%).

LA CASTRATION COUCHEE SANS SUTURE DES PLAIES

Les avantages de cette techniques sont liées à une meilleure contention du cheval et à une meilleure sécurité pour le personnel et le vétérinaire. Cette technique est conseillée pour les poneys de petite taille, et les chevaux peu manipulés.
Les risques majeurs de cette technique réalisée à la pince (émasculateur) sont l'œdème (env. 25%), les infections de plaie et/ou du cordon testiculaire (env. 7%), l'hémorrhagie/hématome/sérome (env.5%) ou l'éviscération/hernie (env.1%). Il faut également prendre en compte les risques liés à l'anesthésie générale de courte durée (env. 0,3% d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie et au réveil).

+32 (0)491 36 57 63
jm@equineorthopedicpractice.com

Jeremy Meirsman
EQUINE PRACTICE

Médecin Vétérinaire Agréé
Pathologies locomotrices, médecine régénérative et revalidation, médecine générale, urgences

LA CASTRATION COUCHEE AVEC SUTURE DES PLAIES

Cette technique nécessite un environnement hospitalier et une technique d'anesthésie plus poussée. Les risques associés à la castration avec suture des plaies sont largement diminués, notamment les complications d'œdème, d'éventration, d'infection et d'hémorrhagie. Une complication bénigne d'œdème des bourses est possible (env.10%). La convalescence est plus courte que pour les deux techniques précédentes. Les principaux risques sont liés à l'anesthésie générale de durée moyenne (env. 0,3% d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie et au réveil). Le coût lié à l'intervention et à sa logistique en milieu hospitalier est significativement plus élevé.

LA CASTRATION DEBOUT PAR COELIOSCOPIE

Cette technique est pratiquée exclusivement en milieu hospitalier, nécessite un matériel spécifique et implique donc un coût plus élevé. Les risques associés sont fortement diminués et la technique n'implique pas d'anesthésie générale.

LA CASTRATION IMMUNOLOGIQUE

Il s'agit d'une méthode alternative visant à diminuer voire supprimer le comportement sexuel et la capacité reproductrices d'un étalon ou d'une jument. Elle consiste en la vaccination de l'étalon ou de la jument contre l'hormone GnRH (Gonadotrophine-Releasing Hormone).

CONSIGNES PRE OPERATOIRES

Avant la chirurgie, merci de bien vouloir :

- Vous assurer que l'équidé est correctement vacciné contre le Tétanos (dans le cas contraire, un sérum antitétanique sera administré, entrainant un surcout de X€)
- Réduire l'activité dans les jours précédant l'intervention
- Vous assurer que l'équidé est correctement vermifugé
- Vérifier l'absence de toute maladie (fièvre, toux, jetage, diarrhée, colique, œdème, …)
- Signaler tout problème dont vous avez connaissance
- Mettre l'équidé à jeun la veille de l'intervention
- Vous munir du passeport du cheval

CONSIGNES POST OPERATOIRES

Les soins post-opératoires sont tout aussi importants que l'acte chirurgical lui-même. Les principales complications infectieuses sont souvent la conséquences de soins non ou mal réalisés.

- Surveiller votre cheval durant les heures suivant la chirurgie
- Mesurez la température de votre cheval une fois par jour pendant une semaine
- Si possible, gardez votre cheval au box pendant 2 à 3 jours après la chirurgie, puis marchez le 15 minutes matin et soir pendant 15 jours
- Douchez les plaies à l'eau froide pendant 20 minutes deux fois par jour pendant 15 jours
- Me prévenir de toute anomalie telle que, saignement excessif, hernie, éviscération, colique, perte d'appétit, fièvre, œdème excessif, diarrhée, absence de crottin, abattement, …

+32 (0)491 36 57 63
jm@equineorthopedicpractice.com

Jeremy Meirsman
EQUINE PRACTICE

Médecin Vétérinaire Agréé
Pathologies locomotrices, médecine régénérative et revalidation, médecine générale, urgences

ANNEXE III : NOTE D'INFORMATION AVANT CASTRATION IMMUNOLOGIQUE

Si votre jument ou votre entier/étalon présente un comportement sexuel excessif rendant son utilisation sportive délicate voire dangereuse aucune intervention chirurgicale n'est pas envisageable, une stérilisation immunologique peut alors être envisagée.

Il s'agit d'une méthode alternative visant à diminuer voire supprimer le comportement sexuel et la capacité reproductrices d'un étalon ou d'une jument. Elle consiste en la vaccination de l'étalon ou de la jument contre l'hormone GnRH (Gonadotrophine-Releasing Hormone).
La sécrétion de testostérone chez l'étalons et d'œstradiol et de progestérone chez la jument est sous la dépendance des hormones LH et FSH (produites par l'hypophyse), Elle m'aime contrôler par la GnRH (produite par l'hypothalamus).
En l'absence de GnRH, la sécrétion de LH et de FSH diminue voire même disparaissent, entraînant une diminution de la sécrétion de testostérone chez l'étalons et un arrêt des cycles ovariens chez la jument.

Le produit le plus communément utilisé est disponible en Belgique est l'IMPROVAC®. Deux injections à intervalles de 4 semaines seront réalisées avec des doses de rappel supplémentaire pouvant être nécessaire pour obtenir une efficacité prolongée si la poursuite de la castration immunologie est souhaitée.

Plusieurs point sont à prendre en compte :

- L'IMPROVAC® ne possède pas d'AMM pour le cheval (uniquement pour l'espèce porcine)
- L'utilisation d'un produit hors AMM, indiqué pour une autres espèce que le cheval, peut présenter des effets secondaire et une réversibilité aléatoire d'un cheval à l'autre.
- Son utilisation est interdite pour les courses et est tolérée en compétition internationale. La FEI conseil d'inscrire cette vaccination dans le passeport du cheval.
- Son utilisation est susceptible d'induire une réaction locale importante au niveau du site d'injection (raideur musculaire, œdème, abcès, hyperthermie, …) pouvant durer quelques jours
- Après 2 injections à 4 semaines d'intervalle, on observe une diminution du comportement sexuelle et de la production de testostérone chez l'étalon et un arrêt du cycle ovarien chez la jument, deux mois après la première injection. La durée d'efficacité est très variable et est comprise entre 2 mois et 2 ans.
- Les chances de retour à une fonction sexuelle normale peuvent être réduites de manière définitive. Chez la jument, 2 ans post vaccination, 8 à 44% des juments ne sont pas revenues à une fonction normale de reproduction.
- Chez l'étalon, 13% des chevaux ne retrouvent jamais de fonction sexuelle normale après 2 injections et 25% nécessitent un traitement journalier de stimulation avec un agoniste de la GnRH après castration immunologique.
- La durée d'efficacité suite à des injections de rappel n'a pas été étudiée.

+32 (0)491 36 57 63
jm@equineorthopedicpractice.com

Jeremy Meirsman
EQUINE PRACTICE

Médecin Vétérinaire Agréé
Pathologies locomotrices, médecine régénérative et revalidation, médecine générale, urgences

ANNEXE IV : NOTE D'INFORMATION AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE SOINS PAR INFILTRATION

Votre cheval nécessite des soins par injections médicamenteuses intra-synoviales ou paravertébrales profondes communément appelées « infiltrations ».

Ce type de soins permet l'administration de médicaments ou de produits à visée diagnostique ou thérapeutique au plus près des sites lésionnels qui affectent votre cheval. Cette note est destinée à vous informer des principaux risques inhérents à la mise en œuvre des infiltrations que vous m'avez demandé de pratiquer sur votre cheval, préalablement au recueil de votre consentement éclairé.

RISQUES

RISQUES INHERENTS A LA CONTENTION DE VOTRE CHEVAL

- Risques liés à l'injection intra-veineuse de tranquillisants : hématome, thrombophlébite, réaction paradoxale ou réaction allergique, bouchon œsophagien, coliques
- Chute ou traumatisme physique consécutif à des réactions de défenses (après mise en place du tord-nez, prise d'un pli de peau ou d'un membre)

RISQUE INHERENTS AUX INJECTIONS INTRA-SYNOVIALES

- Synovite aseptique (inflammation synoviale stricte ou « flair »)
- Arthrite septique (Développement d'une infection dans l'articulation)
- Ténosynovite septique (Développement d'une infection dans la gaine synoviale qui entoure les tendons)
- Hémorragie
- Inflammation, œdème
- Arthropathies dégénératives, lésions cartilagineuses, calcifications
- Rupture tendineuse
- Fourbure

RISQUES INNHERENTS AUX INJECTIONS PARAVERTEBRALES PROFONDES

- Arthrite septique ou discospondylodiscite septique (développement d'une infection dans le disque intervertébral)
- Abcès
- Hémorragie, hématomes
- Inflammation, Œdème
- Troubles neurologiques

+32 (0)491 36 57 63
jm@equineorthopedicpractice.com

Jeremy Meirsman
EQUINE PRACTICE

Médecin Vétérinaire Agréé
Pathologies locomotrices, médecine régénérative et revalidation, médecine générale, urgences

RISQUES EN CAS DE CONTROLE ANTI-DOPAGE

Certains médicaments utilisés engendrent un risque de contrôle positif lors des tests effectués dans le cadre des contrôles anti-dopage. En l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible de prévoir précisément le délai d'élimination des produits administrés lors des infiltrations. Ainsi, le délai éventuellement précisé sur l'ordonnance n'est donné qu'à titre indicatif. Nous vous conseillons de faire procéder à une analyse de dépistage avant tout retour en course ou en compétition.

Toutes causes confondues, la fréquence des risques est rare et concerne moins d'un cheval traité sur 1 000.
En particulier, la fréquence des complications de nature infectieuse est évaluée à 4 cas pour 10 000.

A l'inverse, la gravité de certaines complications peut nécessiter une hospitalisation en clinique, des interventions chirurgicales (lavages articulaires) et des soins intensifs coûteux. Dans les cas les plus graves, le pronostic vital du cheval peut être engagé.

Pour limiter les risques, des consignes strictes doivent être respectées.

CONSIGNES AVANT LA MISE EN ŒUVRE DES INFILTRATIONS

- Si les soins ne sont pas réalisés en clinique dans un environnement dédié, prévoir de mettre à ma disposition un local propre et au calme
- Vérifier l'absence de tout signe de maladie (*tels que : fièvre, toux, jetage, diarrhée, coliques, lymphangite, œdèmes, anomalies de la peau sur le site à traiter, etc...)*
- Signaler tout problème dont vous avez connaissance

CONSIGNES APRES LA MISE EN ŒUVRE DES INFILTRATIONS

- Surveiller attentivement votre cheval au cours des heures suivant les soins mis en œuvre puis régulièrement les jours suivants
- Me prévenir dans les plus brefs délais lors de toute anomalie telle que : gène au déplacement, fièvre (> 38,5°C), œdème, cheval abattu
- Remettre en mouvement le cheval au cours des jours suivant les soins mis en œuvre selon les consignes données par le vétérinaire

+32 (0)491 36 57 63
jm@equineorthopedicpractice.com